



## Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

### Ecole de Musique de Belmont

#### But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

#### Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

Initiation musicale	Clarinette	Euphonium / baryton
Initiation par la flûte à bec	Saxophone	Tuba
Solfège	Trompette / Cornet / Bugle	Percussion
Chœur d'enfants	Cor	Batterie
Ensemble des jeunes	Alto	
Flûte traversière	Trombone	

#### Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Lors d'un prêt d'instrument, un contrat sera établi entre l'EM, les parents ou la personne responsable de l'élève.

#### Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

#### Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

#### Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

#### Choeur d'enfants

L'inscription au chœur d'enfants nécessite de s'affilier à la Clé des Chants moyennant le paiement de l'écolage (cotisation). L'écolage est du par année et reste acquise à la Clé des Chants même en cas de démission ou d'admission en cours d'année.

#### Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Les frais liés à ces concours sont pris en charge par l'EM.

#### Camp de musique

Camp SCMV, pour les élèves de tout le canton, deux semaines au mois de juillet. Camp CMRL, pour les élèves de la région de Lavaux, une semaine au mois d'août. L'école de musique prend en charge la moitié du prix du camp de tous les participants.